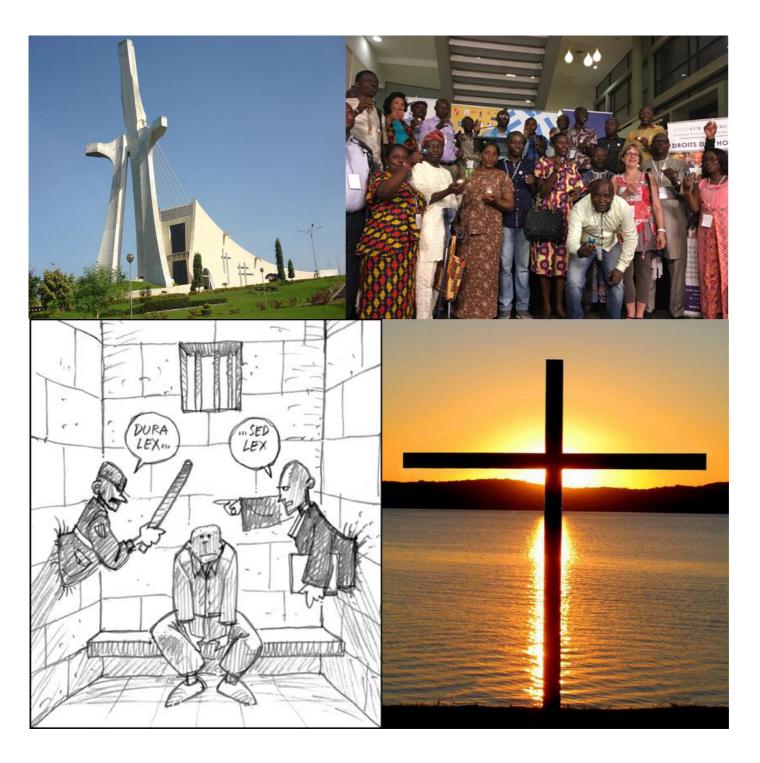




ACAT-INFO

Le magazine d'informations de l'ACAT Belgique.

N° 1/2019 FEVRIER – MAI 2019



Chers membres,

Nous vous invitons à payer **votre cotisation annuelle de 30** € à l'ACAT sur le compte de l'ACAT : **BE07 7765 9456 8166**.

La cotisation annuelle vous donne droit à recevoir les Appels urgents (information et modèles de courriers à envoyer aux autorités concernant des victimes précises de torture), l'ACAT-Info et les invitations aux divers événements (célébrations, conférences) organisés par notre association.

Par le passé, il nous est arrivé de ne pas envoyer de rappels systématiques en cas de non-paiement de la cotisation. Il était en effet attendu de nos membres qu'ils soient eux-mêmes attentifs et responsables.

Pour ne pas oublier votre cotisation annuelle, nous vous rappelons qu'il est également possible d'introduire un ordre permanent de virement automatique et de verser à l'ACAT, à la périodicité qui vous convient, un montant fixe de votre choix. Par exemple, en faisant un ordre de $5 \in$ par mois, vous aurez non seulement payé votre cotisation mais également fait à notre association un don de $30 \in$, bien utile pour la réalisation de nos projets.

Je reste à disposition de toutes vos questions!

Michael Bougard, Trésorier

ACAT. Belgique francophone, Rue Brogniez, 44. 1070 Bruxelles.

<u>acat.belgique@gmail.com</u>

Compte: BE07 7765 9456 8166



L'ACAT-Info est le périodique quadrimestriel d'informations de l'ASBL Action des Chrétiens pour l'Abolition de la Torture en Belgique.

<u>Rédacteurs de ce numéro</u>: Olivier Gillis et Isabelle Detavernier (coordination), Cécile Auriol, Nadine Dawance, Isabelle et Luc Detavernier.

Editeur responsable: Luc Detavernier. ACAT.

Contact : Action des Chrétiens pour l'Abolition de la Torture (ACAT) Belgique

Rue Brogniez 44, 1070 Bruxelles. acat.belgique@gmail.com

Site web: www.acat-belgique-francophone.be

Dépôt: Bruxelles 15

Chers lecteurs,

Petit appel de notre part : si l'un de vous désire partager ses réflexions sur un sujet qui lui tient à cœur à propos de la torture ou de la peine de mort, s'il veut étoffer une équipe dynamique et enthousiaste de bénévoles, n'hésitez pas à nous contacter et à nous rejoindre! Nous serons heureux de pouvoir mettre votre plume à profit.

Bien chaleureusement,

Olivier et Isabelle, coordinateurs du comité de rédaction de l'ACAT Info

Invitation à l'Assemblée Générale!

Le Conseil d'Administration est heureux d'inviter <u>tous les membres</u> de l'ACAT-Belgique à l'Assemblée Générale statutaire

le samedi 9 mars 2019 de 14 h 30 à 17 h 00

44 Rue Brogniez, 1070 Bruxelles (tout près de la gare du midi)

Un parking est accessible à l'arrière du bâtiment - Venez échanger avec nous!

Ordre du jour de l'assemblée générale

- 1. Accueil
- 2. Ouverture de l'Assemblée Générale
- 3. Temps de prière œcuménique
- 4. Présentation et vote du rapport d'activités 2018 et objectifs 2019
- 5. Présentation et vote du bilan financier 2018
- 6. Décharge aux administrateurs
- 7. Présentation et vote du budget 2019
- 8. Exposé d'Anaëlle et Delphine Hermans, auteurs de la Bande dessinée « La ballade des dangereuses Journal d'une incarcération » (à confirmer)
- 9. Assemblée conviviale (buffet et boissons)

Cette réunion est l'occasion de vous faire connaître et de partager la vie de notre association, mais surtout de vous rencontrer.

Si vous êtes intéressés, nous vous prions de bien vouloir nous contacter, de préférence par email <u>acatbelgique@gmail.com</u>, ou encore en appelant au 0476/442 552 (Isabelle Detavernier)

N'hésitez pas à laisser un message téléphonique.

En espérant que vous serez présents à nos côtés, nous vous disons à bientôt!

Luc Detavernier Président du Conseil d'administration



EditoLe mot du Président

Chers amis lecteurs,

Une nouvelle année s'est ouverte et voici votre 1^{er} ACAT-Info de 2019. Je me réjouis de cette nouvelle publication qui maintient le lien entre adhérents, rend compte du travail accompli au cours de l'année écoulée, et renforce notre volonté de poursuivre l'engagement, malgré le contexte morose.

Dans ce numéro, vous trouverez le rapport d'activités de l'année 2018 où nous passons en revue toutes les actions par lesquelles nous avons exprimé notre solidarité envers tous les hommes et les femmes dont les droits fondamentaux sont bafoués.

Nadine Dawance et Olivier Gillis ont retranscrit et mis en forme les échanges de notre colloque du 1^{er} décembre consacré aux 70 ans de la Déclaration Universelles des Droits Humains. Vous trouverez dans ces pages les échos de la première table ronde. Ceux de la seconde seront publiés dans le numéro de juin.

Isabelle Detavernier présente une recension du dernier livre de Guy Aurenche, présenté en Belgique à l'automne dernier : « Droits humains : n'oublions pas notre idéal commun ! ».

Françoise Joris rend un hommage appuyé à notre cher Jacques Pardonge, fidèle membre et efficace administrateur, décédé cet automne.

Cécile Auriol nous présente la synthèse de toutes les actions menées en 2018 au travers des appels urgents. Vous y trouverez le récapitulatif des libérations et acquittements de l'exercice écoulé, encouragement à poursuivre notre lutte.

La lecture des appels urgents et des échanges entre les différentes ACAT du monde entier nous invite à la veille permanente.

Demeurons veilleurs et poursuivons sans relâche notre action au travers de l'écriture, de l'information et de la prière. Notre encre ne cessera de couler tant que dans ce monde des droits fondamentaux seront bafoués. Chaque jour, unissons-nous ensemble dans la prière et portons dans nos cœurs celles et ceux qui privés de leurs droits, privés de respect, privés d'amour, touchés dans leur corps et dans leur cœur perdent l'espoir d'un jour meilleur.

Chacune de nos actions grandes ou petites contribuent à donner davantage d'espoir et de force à notre prochain. La création est bien malmenée et plus que jamais nous sommes invités à garder la Foi et à agir pour que des lumières d'espoir s'allument partout où il fait sombre et où la souffrance humaine se fait sentir.

Je voudrais remercier chaleureusement tous ceux et toutes celles qui soutiennent d'une manière ou l'autre nos actions et qui s'investissent sans compter pour que notre association puisse poursuivre son action.

Un merci tout particulier aux jeunes de la chorale de l'Eglise protestante de Bruxelles-Botanique qui, avec trois autres chorales, ont donné un concert particulièrement réussi le 1^{er} décembre dernier au profit de l'ACAT Belgique. Merci pour l'argent récolté ainsi que pour la visibilité que vous avez donnée à notre action.

N'oubliez pas de noter dans vos agendas manuels ou électroniques la date importante du 9 mars 2019 (de 14h30 à 17h) à laquelle se tiendra notre Assemblée Générale statutaire. Nous comptons sur votre présence et votre soutien (Merci de vous annoncer pour faciliter les questions pratiques).

Bonne lecture.

Pour le Conseil d'administration, Luc Detavernier, Président.



Rapport d'activités 2018

Le Conseil d'administration présente avec reconnaissance son rapport d'activités pour l'année 2018. Nous avons cette année pu concevoir, mettre en route et réaliser certains projets qui nous tenaient à cœur depuis plusieurs années ; d'autres sont encore en chantier mais avancent.

Le travail ne manque pas, les défis se multiplient, nous manquons toujours de bénévoles investis pour soulager les efforts des quelques personnes engagées dans notre conseil d'administration. Mais nous faisons au mieux pour participer à la mise en œuvre d'un monde où la torture, les traitements inhumains et la peine de mort régressent. Merci à tous ceux qui nous soutiennent, financièrement, dans la prière ou dans l'action à nos côtés.

1. Composition du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration s'est réuni une fois par mois (sauf en juillet et août) tout au long de 2018. Chaque réunion a commencé par un temps de prière préparé alternativement par les membres. Nous avons toujours la chance d'accueillir en nos locaux Lionel Grassy, permanent de la Fédération internationale des ACATs (FIACAT) en poste à Bruxelles.

L'Assemblée Générale du 3 mars 2018 a élu une nouvelle administratrice, Louise Doume Mbia, criminologue de formation, et a réélu en tant qu'administrateurs Isabelle Detavernier-Blommaert, Michaël Bougard et Michel Rongvaux. Nadine, Olivier, Cécile, Nicolas, Luc et Christophe poursuivent activement leur mandat au sein du Conseil.

2. Informer et s'informer

❖ Conseil international de la FIACAT à Abidjan



En avril 2018, a eu lieu, à Abidjan, le Conseil international de la FIACAT, la Fédération internationale de l'Acat. Deux administratrices de l'Acat Belgique y étaient présentes, Louise Doume Mbia et Cécile Auriol.

Abidjan fut l'occasion de réaliser une fois de plus l'importance de l'engagement que nous avons pris de lutter pour le respect des Droits de l'homme, et qu'ensemble on est plus fort. Cette union n'était pas qu'un slogan. La quasi majorité des décisions soumises aux votes fut prise à l'unanimité. Cependant, les Acats ne se sont pas arrêtées au vote, et ont décidé de renforcer leurs liens par

des actions concrètes. C'est le cas de Cécile et Bruno de l'ACAT Togo, qui ont décidé de mettre en place un « Tam-Tam Acat » afin de se partager des informations sur les activités des Acat nationales.

Les défis généraux que les ACAT du nord et du sud doivent relever peuvent se résumer ainsi : une assez faible synergie d'actions ; l'obligation de s'adresser à un public plutôt clivé, c'est-à-dire à des jeunes autant qu'à des personnes plus âgées ; un manque redondant de relations avec les églises pour relayer et étayer leurs actions ; un manque de moyens financiers, une diffusion des infos lacunaire (à l'ère des réseaux sociaux !) et pour le sud, une insécurité (numérique) grandissante.



Pour pallier à ces obstacles, nous misons désormais sur une coopération plus intense entre les différentes ACAT, sous l'égide bienveillante de la FIACAT, qui reste le bailleur principal des projets des ACAT, leur guide et représentant sur la scène internationale. Lors des débats du Conseil, nous avons, d'une part, révisé les statuts de notre fédération, mais aussi examiné comment le projet d'abolition de la peine de mort et le projet DPA (détention préventive abusive), d'autre part, étaient intégrés et menés à bien, malgré les réticences locales et les divisions politiques, la montée des extrémismes et dans un environnement parfois carrément hostile. Il est très encourageant

que la plupart de ces projets aboutissent à des résultats visibles et tangibles.

Ces trois jours à Abidjan ont été marqués par le rappel de la base de notre action qui trouve ses fondements en Jésus-Christ afin que notre identité chrétienne ne soit pas perdue. Martin Luther King affirmait « Ce qui m'effraie, ce n'est pas l'oppression des méchants, mais l'indifférence des bons ».

Colloque « Les Droits de l'Homme : hier, aujourd'hui. Demain ? » à l'occasion des 70 ans de la Déclaration universelle des Droits de l'Homme



Le samedi 1^{er} décembre 2018, nous avons organisé le colloque « Les Droits de l'Homme : hier, aujourd'hui. Demain ? », en collaboration avec les Journées Nationales de la Prison. L'après-midi s'est déroulée en deux temps. Cette après-midi d'échange et de réflexion a été organisée dans les locaux de l'église protestante de Bruxelles-Musée (Chapelle Royale).

La première partie était consacrée à un débat sur la thématique suivante : « Les libertés en prison : un enjeu de société » entre trois invités de marque : **Natacha Kazatchkine**, analyste politique à l'Open Society European Policy Institute, **Vincent Spronck**, directeur de la prison de Forest, et **Éric de Beukelaer**, prêtre catholique et juriste.

Le débat a mis en lumière l'importance de ne pas oublier le contexte dans lequel la Déclaration universelle des Droits de l'Homme a vu le jour et les principes d'égalité entre tous les Hommes qu'elle défend, en particulier dans le cadre carcéral où les

libertés des prisonniers sont relativement peu respectées.

La seconde partie de l'après-midi a permis de donner la parole a des personnes ayant vécu la vie en prison, afin de pouvoir entendre leur témoignage : Valérie Zézé, ancienne détenue et co-auteure (avec Anaële et Delphine Hermans) de la BD « La ballade des dangereuses », et Lionel Grassy, Fiacat et porteur du projet « La balle aux prisonniers ».

❖ Site Internet, Page Facebook, ACAT-Info, matériel de communication

Notre mission d'information passe par les différents outils de communication que nous utilisons. En 2018, nous avons encore fortement utilisé Facebook pour tenir nos membres informés de tel ou tel événement. Nous avons aussi largement utilisé les emails et tenu à jour le site internet de notre association. Trois numéros d'ACAT-Info sont parus. Un appel a été lancé à de nouveaux rédacteurs ou correcteurs. Enfin, nous avons en 2018 produit un nouveau matériel de communication.

3. Prier

Prières de Carême



Comme les années précédentes, pour chaque semaine du temps de Carême, l'ACAT Belgique a préparé la cinquième édition de son livret de carême, reprenant des méditations en lien avec les textes sur le chemin de Pâques. L'ACAT Belgique a envoyé ce matériau à diverses paroisses.

Ce recueil de textes est le fruit d'un travail d'équipe. Merci à Françoise Joris, Cécile Auriol, Isabelle Detavernier, Nadine Dawance, Thérèse Marie Bernard, Marie-Agnès Missonne, Joël Aelvoet, Alexandra de Moffarts et Louise Doume Mbia.

Nuit des veilleurs du 23 juin 2018

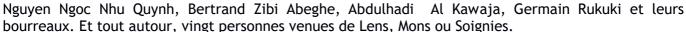
Le 23 juin dernier, comme chaque année, nous nous sommes associés à la « Nuit des Veilleurs », à l'occasion de la « Journée Internationale des Nations Unies pour le soutien aux victimes de la torture ». Nous nous sommes unis dans la prière pour ces victimes de la torture et de la répression, pour les condamnés à mort hantés par l'attente.

Des personnes incarcérées, esseulées, confinées dans des espaces exigus et sombres... Le thème de

cette année était : « La fraternité ... jusqu'à aimer ses ennemis ». Nous nous sommes donc réunis pour raviver la flamme de l'espérance ! Cette espérance est le moteur de notre action : elle nous encourage à poursuivre notre engagement en faveur d'un monde sans torture et sans peine de mort.

Cette année encore plusieurs communautés ont organisé une célébration :

- Veillée à Montignies-lez-Lens (le 22 juin à 20h): Sept bougies allumées sur l'autel: Albert Love, Victoire Ingabire,



- Nuit des Veilleurs à Durbuy (les 23, 24 et 26 juin) : En soutien à la NDV, une adoration en présence du Saint Sacrement a été animée par le Groupe Taizé de Durbuy. Cette prière de grande ferveur, tenue chez un membre du Groupe, a été très appréciée par les participants.
- Veillée à Essen-Heisingen (Rhur en Allemagne): Plus de quarante personnes, assemblées d'abord en l'église catholique St. Georg, ont mis, à partir de 21 heures, le cap sur la Pauluskirche, lieu de culte protestant. Aux prières, dont plusieurs communautés avaient tissé le fil, succédaient les méditations développées et animées à tour de rôle par un prêtre et deux pasteurs
- A Bruxelles, en la Basilique de Koekelberg (24 juin) : Nous étions nombreux à Bruxelles également pour célébrer la Nuit des Veilleurs, en voici le témoignage de Thierry Monte :
- « La nuit des veilleurs fût longtemps pour moi un simple événement dont j'ignorais le véritable objectif, ceci jusqu'au 26 juin dernier. J'ai été vraiment marqué par les souffrances qu'endurent mes semblables dans d'autres points du monde. Comment vivre avec un tel niveau de peine? J'ai pris le temps de dire merci au Seigneur du fait qu'il leur accorde un mental assez solide pour être à la hauteur de ces difficultés. Mes encouragements vont à l'ACAT pour ce travail abattu afin d'arracher des petits moments de joie et d'espoir à ces personnes. Soyez bénis. »

4. Dénoncer : Appels urgents et actions du secrétariat



Nous avons encore cette année mené une intense activité de dénonciation de la torture, traitements inhumains ou dégradants, disparitions forcées ou menaces contre les défenseurs des droits de l'homme, en prenant à partie directement les autorités responsables, dans le monde entier, comme tout près de nous.

Tous les mois, nous avons invité nos membres à signer et envoyer deux appels urgents ; des appels du mois ont également été lancés et le secrétariat a mené de très

nombreuses interventions au nom de notre association. A chaque fois, la rédaction de ces courriers suit un travail de vérification minutieuse des faits, en partenariat avec les autres associations de défense des droits de l'homme : Amnesty International, Organisation mondiale contre la torture, réseau des ACATs, etc.

5. Conclusion:

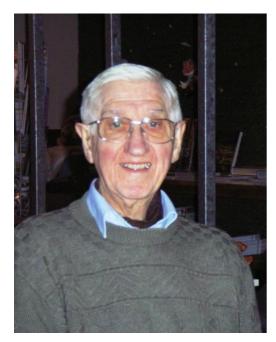
Le parcours de l'année écoulée est encourageant, mais nous sommes toujours à la recherche de nouveaux talents pour développer nos actions, notamment en terme de communication.

A nouveau, nous lançons donc un appel à tous ceux et à toutes celles qui peuvent mettre leurs compétences au service de l'ACAT, faire preuve d'engagement au service de notre cause et renforcer notre équipe.

Pour le Conseil d'Administration, Luc Detavernier, Président

Im Memoriam: Jacques Pardonge

(1932-2018)



Les membres les plus anciens de l'ACAT se souviennent certainement de notre ami Jacques qui a été pendant de très nombreuses années (entre 1997 et 2011) très actif au secrétariat, venant quasiment toutes les semaines de Braine-le-Comte jusqu'au bureau au centre de Bruxelles.

En 1997, il prenait une retraite bien méritée après une vie professionnelle très active et qui l'a fait voyager, en Afrique notamment. Son souhait était de rompre avec ce qu'il faisait dans sa vie antérieure - notamment dans le secteur financier de grosses entreprises.

Son vœu: surtout pas de comptes, de calculs, de chiffres....Il parlait et écrivait très bien l'anglais (qui n'était pas du tout mon point fort...) donc il s'est proposé, entre autres tâches, pour lire et suivre les appels urgents en anglais, en préparant toujours minutieusement les lettres que je n'avais plus qu'à signer.

Nos matinées de travail étaient aussi des moments de convivialités et d'échange. Tous ceux qui l'ont connu gardent de Jacques le souvenir d'un homme très affable, très à l'écoute, très généreux.

Pendant les temps festifs qui clôturaient nos assemblées générales, il nous régalait toujours de délicieuses pâtisseries qu'il rapportait de son cher Braine-le-Comte.

Les soucis de santé ne l'ont pas épargné, devant affronter des opérations lourdes, puis une diminution progressive de ses nombreuses activités.

Janette Chambonnière, pilier du 53 Quai au Foin, et désormais résidant à Lyon, et moi-même avons pu, un mois avant sa mort fin mai, rendre visite à Jacques et à Huguette qui résidaient en convalescence dans une maison médicalisée. Nous ne nous doutions pas que nous ne le reverrions pas.

Ses funérailles ont été célébrées dans la belle église de Braine-le-Comte, dans la paroisse où il a été très actif et très apprécié, comme l'a rappelé le curé de la paroisse.

Nous savons que Jacques continue à veiller sur sa famille, sur tous ses nombreux amis et qu'il prie le Père, en communion avec toutes les causes qu'il a défendues durant toute sa vie et les personnes rencontrées sur son chemin.

Merci Jacques!

Françoise Joris (ancienne présidente entre 1997 et 2011)

« Droits humains : n'oublions pas notre idéal commun ! »

GUY AURENCHE

DROITS HUMAINS: N'OUBLIONS PAS NOTRE IDÉAL COMMUN!



LA DÉCLARATION UNIVERSELLE DES DROITS DE L'HOMME A 70 ANS

A l'occasion du 70ème anniversaire de la Déclaration Universelle des Droits Humains (DUDH), Guy Aurenche (avocat et ancien président de la FIACAT et du « CCFD - Terre solidaire ») est passé par la Belgique et a animé plusieurs rencontres et ateliers à l'automne dernier. Il a également présenté son nouveau livre : « Droits humains : n'oublions pas notre idéal commun! » 1

Les droits humains : une boussole!

En cette période anniversaire de la DUDH, Guy Aurenche pose un regard sur ce texte historique et ne peut s'empêcher de constater que nous évoluons dans une situation nouvelle qui remet en cause les acquis des décennies passées. La montée en puissance des populismes, des démagogies et des discours sécuritaires entraîne un repli sur soi qui favorise le nombrilisme, avec comme corollaire le sentiment que tout nous échappe du fait de la complexité du monde et de ses

innovations.

Comment garder à ce texte son statut de boussole? De 58 états en 1948, le nombre de signataires est de 197 aujourd'hui. Or, son statut n'est plus aussi incontournable qu'auparavant. Aussi Guy Aurenche martèle-t'il, tout au long de son livre, son appel à « se ranger aux côtés de celles et ceux qui refusent l'inacceptable » (p 20) et la nécessité de déterminer toujours plus, en lien avec les autres confessions religieuses et philosophiques, en quoi la personne humaine doit être entourée de respect sacré. Les droits humains se justifient eux-mêmes sur base de la commune humanité.

Il affirme que la force de la DUDH réside notamment dans le fait qu'elle a eu, en 1948, de nombreux « pères », issus de continents, cultures, philosophies et religions différentes, démontant ainsi l'argument de ceux qui veulent la dévaloriser en en faisant un texte issu d'un milieu « blanc, occidental et riche ». « La dynamique des droits humains est source de vie par et pour les plus pauvres » (p30).

La corrélation des domaines

Pour soutenir son plaidoyer, Guy Aurenche met en évidence la corrélation des droits humains avec les questions politiques, économiques et écologiques. Le droit ne peut pas tout dire de la dignité humaine, et la DUDH dépasse le seul domaine du droit pour toucher des domaines multiples comme la philosophie, l'économie, le social et le religieux.

C'est donc « l'homme en relation » qui est visé par la DUDH, non l'individu isolé. Les droits humains supposent une approche relationnelle de la personne et de sa dignité. Les choix économiques d'un état influencent le respect ou non de la dignité de la personne. Les choix politiques aussi : l'enfermement narcissique mène à la domination totalitaire de l'autre. Les choix écologiques semblablement.

Ainsi, un état qui manque à ses devoirs en matière de droits humains perd en crédibilité dans bien d'autres domaines tels que l'économique, le politique, le diplomatique et le militaire. L'auteur rappelle donc l'importance du rôle de la société civile dans la lutte contre

¹ AURENCHE, Guy, <u>Droits humains: n'oublions pas notre idéal commun!</u>, Editions TempsPrésent, Paris 2018 - ISBN 978-2-916842-59-2 - 148 p - 14 €

l'impunité des états et des sociétés qui refusent s'assumer les conséquences de leurs choix « écocides », ainsi que la nécessité de sanctions internationales (p 64).

Droits humains et politique

La dérive de certaines démocraties européennes (Pologne, Autriche, Hongrie, Répubique tchèque, etc.) nous interpelle sur le statut de la DUDH dont le caractère contraignant n'est toutefois pas assorti de sanctions réelles, malgré la désapprobation des militants et de la société civile.

Face aux critiques de ceux qui estiment que les droits humains fournissent une inspiration mais que celle-ci, insuffisante par elle-même, doit être complétée par le réalisme politique, Guy Aurenche invite évidemment à la responsabilité politique et à se construire une conscience aussi libre et éclairée que possible.

La complexité de certaines situations de terrain (cfr la Jungle de Calais) entraîne certains responsables politiques à être aveugles et à oublier que le respect des droits fondamentaux de l'humain est prioritaire sur les enjeux électoralistes. « Avant d'être un déplacé, un réfugié, un migrant, un sans-papier, l'étranger est une personne ayant le droit de se déplacer et d'être respectée dans sa dignité, quoi qu'il arrive » (p 83).

Cette question participe à la problématique générale de remise en question des fondements qui touche de nombreux domaines de l'existence et ajoute à la confusion grandissante dans l'esprit des citoyens. Une salutaire mise en garde est formulée face au passage insidieux de l'Etat de droit à l'Etat de la peur, et face à la manipulation du vocabulaire pour faire progresser l'Etat sécuritaire; on ne parle plus de « perquisitions administratives » ni de « surveillance », mais on dit désormais : « visites domiciliaires » et « protection ». Comme le disait A. Camus : « Mal nommer les choses, c'est ajouter aux malheurs du monde » (p 88).

Aux sources de la dignité

Quelle source inspire et féconde les droits humains? Quel souffle les vivifie? quelles valeurs inspirent cette réglementation universelle? Elle ne contient de référence ni à un Dieu, à une religion, à une philosophie, de manière à permettre à chaque pays et communauté de s'y retrouver: cette neutralité vise l'universalité, qui reste un projet, une tension (p 107). C'est par le débat et non par la force que l'on atteindra cette universalisation.

La DUDH vise à permettre la survie, sur base de règles de conduite personnelles *et* communautaires. L'auteur aborde aussi la très actuelle question du transhumanisme dans son rapport aux droits humains en se demandant en quoi l'augmentation des capacités de la personne augmentera son humanité, et comment le respect de son intégrité et de sa liberté individuelle sera préservé (p 55-56).

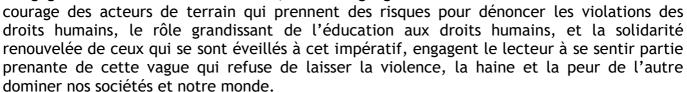
Pour nous, chrétiens, la référence à Dieu est incontournable : Dieu donne à chaque personne son caractère sacré ; elle ne porte en elle ni son origine ni sa finalité. L'origine transcendée de l'humain fait de chacun un être unique et inviolable, intouchable, inestimable. « Cette origine commune à toute l'humanité est le facteur « naturel » de notre fraternité. Nous appartenons à la même famille, celle de l'humanité. La dignité de la personne trouve alors son origine et son possible épanouissement dans le geste créateur » (p99).

En Jésus-Christ, Dieu s'est fait homme et témoigne ainsi de son souci de chacun : cela renforce le prix, la valeur et la grandeur de chacun aux yeux de Dieu. Des problèmes peuvent survenir quand la loi de Dieu se substitue à la loi des hommes pour amoindrir l'humain.

Guy Aurenche (voir photo ci-contre) poursuit en déclarant que ni la raison, ni les religions ne sont dangereuses en elles-mêmes. C'est le totalitarisme de la raison ou de la religion qui l'est. Il est fondamental de promouvoir les lieux de rencontre et de débat sur l'actualisation des droits humains : « Notre monde est passé de l'époque du multiculturel qui voit se développer en parallèle des modèles différents à l'époque de l'interculturel qui impose de partager nos visions différenciées de la personne pour atteindre un but commun » (p 108)

« Etonnante espérance »

Le livre se clôt sur une réaffirmation de l'espérance : l'engagement sans faille des militants, les témoignages de



La poésie a le dernier mot de l'ouvrage, introduite par cette citation destinée à rendre hommage au rôle des artistes et poètes : « Quand une société renonce à ses propres valeurs, (...) quand elle justifie l'injustifiable, quand elle déserte ses propres élaborations de ce qui est humain (...) c'est cet au-delà de l'intelligible et du sensible qu'il nous faut invoquer. L'art y peut quelque chose » (p 135).

Isabelle Detavernier



Les Droits de l'Homme : hier, aujourd'hui. Demain ? Regards croisés - (Première partie)

Le samedi 1^{er} décembre 2018, l'Acat Belgique organisait le colloque « Les Droits de l'Homme : hier, aujourd'hui. Demain ? », en collaboration avec les Journées Nationales de la Prison. L'après-midi d'échange et de réflexion a été organisée dans les locaux de l'église protestante de Bruxelles-Musée (Chapelle Royale).



La première partie du colloque était consacrée à un débat sur la thématique suivante : « Les libertés en prison : un enjeu de société » entre trois invités de marque : Natacha Kazatchkine (NK), analyste politique à l'Open Society European Policy Institute, Vincent Spronck (VS), directeur de la prison de Forest, et Éric de Beukelaer (EdB), prêtre catholique et juriste.

L'objet du présent article, et à la demande de beaucoup d'entre vous, est de vous donner le compte-rendu du débat, très riche, entre nos trois intervenants. Cet échange a été animé par Lydia Obolensky D'Aloisio (LO).

Lydia Obolensky D'Aloisio (L.O.): Dans différents domaines, on observe un recul du respect des droits, qui touche particulièrement les plus vulnérables. Nous préoccuper des droits des plus vulnérables, parmi lesquels les prisonniers, les migrants, c'est

aussi se préoccuper de nos droits.

Il est essentiel de trouver un chemin, une façon de se faire entendre auprès de ceux qui pensent que c'est sans importance. « Tous les droits sont importants ». Selon vous, quelle place la Déclaration universelle des Droits de l'Homme (DUDH) occupe-t-elle dans vos vies, que signifie-t-elle pour vous au quotidien?



Vincent Spronck (V.S.): J'avoue avoir lu la DUDH en entier pour la première fois. C'est clair que pour moi, on ne transige pas avec les Droits de l'Homme. Et l'application de ces droits laisse à désirer dans les lieux où je travaille. L'application de certains droits est encore à acquérir.

Natacha Kazatchkine (N.K.): La DUDH, part du principe qu'on est une famille humaine, pour le meilleur et pour le pire : « Nous sommes tous libres et égaux » (Article 1 de la DUDH). Cette unité, cette

idée que personne ne vaut moins ou plus que l'autre, est centrale. Construire un plaidoyer sur ce principe, sur des questions de droits de justice, de droits d'asile, d'immigration, permet d'ouvrir la discussion, de rassembler les gens.



Éric de Beukelaer (E.d.B.): Je fais partie d'une génération qui a grandi avec la DUDH. A la base de la DUDH, la Charte de l'Atlantique, signée en 1941 par Churchill et Roosevelt (voir photo ci-contre), part du principe qu'il ne faut pas refaire la même erreur que celle commise avec le Traité de Versailles, l'une des causes de la deuxième guerre mondiale. Elle stipule que le combat est mené contre la barbarie, le nazisme, et non contre les hommes, l'humanité.

Aujourd'hui, différents organes, comme le G20, visant à favoriser la concertation internationale, sont mis à mal, au profit d'un repli identitaire. La génération politique actuelle n'a pas vécu les deux guerres mondiales et la construction de la DUDH; le risque étant que l'importance de la défense du dialogue entre nations et du respect des Droits humains soit sous-estimée. Il est dès lors important de continuer à parler de la DUDH, en particulier auprès des jeunes.

L.O. : A propos du respect des droits de l'homme sur le territoire européen, quelles évolutions constate-t-on?

N.K.: Les attaques contre les Droits de l'Homme, notamment quant au fait qu'ils sont une construction occidentale, ont toujours existé. Il n'y avait, jusqu'ici, pas de remise en cause fondamentale des droits humains en Europe. On observe cependant aujourd'hui que certains gouvernements comme la Pologne et la Hongrie remettent en question les rapports faits en matière de (non-)respect des droits humains dans leurs pays ; ce que la Ministre des affaires étrangères hongroise n'a pas manqué de rappeler au Colloque annuel de l'Europe sur les droits fondamentaux récemment organisé en Belgique et auquel j'étais présente.

La remise en cause fondamentale du socle des droits humains et des mécanismes les protégeant est très alarmante. Comme le dit bien Eric de Beukelaere, cela va à l'encontre de la dynamique d'après-guerre qui face à l'horreur, a affirmé l'égalité de tous les hommes face à leurs droits, plutôt que d'ériger des murs.

Mon travail sur le terrain, dans les prisons, a été en ce sens très formateur. Il m'a permis d'intérioriser que les droits de l'Homme, c'est l'affaire de tout le monde. Ce n'est pas parce que vous êtes un prisonnier, qu'on vous a limité un droit (le droit à la liberté), que de facto, vos autres droits vous sont retirés (comme le droit de voir ses enfants, d'être payé pour son travail, le droit à la culture, etc). Cette logique-là est dangereuse.

E.d.B.: Derrière ces changements, il y a un regard philosophique à avoir sur l'Homme. Les différents courants philosophiques et politiques n'ont pas le même regard sur l'Homme. Certains courants opposent l'homme, qui est fondamentalement bon, à la société qui dysfonctionne. A titre d'exemple, c'est l'approche de Karl Marx, qui part du postulat que l'Homme deviendra bon une fois la société de classe abolie.

D'autres courants ont une vision de l'Homme plus négative. A titre d'exemple, le philosophe Thomas Hobbes décrit, dans *Le Léviathan*, la société primaire comme un état de "guerre de tous contre tous", dominé par la bestialité des rapports, où l'homme est un loup pour l'homme. Pour pouvoir vivre en paix, les hommes doivent renoncer à leur liberté naturelle et ainsi transférer au Léviathan (un tiers) le pouvoir de contrainte et la force. Aujourd'hui, on retourne à cette pensée cynique selon laquelle il faut renoncer à sa liberté individuelle pour garantir la paix (par exemple, l'état d'urgence en cas d'attaque terroriste).

Le regard chrétien ne se range à aucun de ces deux courants. Il part du postulat que tout homme a une dignité infinie, et en même temps est capable de tout. Cette approche insiste sur l'importance de mettre en place des garde-fous, des Droits de l'Homme, une séparation des pouvoirs. En ce sens, même si un acte mauvais a été commis et a pour conséquence une privation de liberté, la personne a droit à la dignité, en ce sens où tout homme a une dignité infinie.

L.O.: Qu'en est-il du traitement des prisonniers en Belgique? Et, de manière plus générale, quel sens donner à la Prison?



V.S.: Si le but de la prison est de punir, on est dans le bon. Si la mission de la prison est de protéger la société, on est à côté de la plaque : on sait que le risque de récidive augmente avec le temps incarcéré en prison. La délinquance s'aggrave en prison.

Mener notre mission de prévention est difficile : les détenus savent que ce qu'ils ont fait n'est pas bon, mais il y a quelque chose d'irréflexible. En ce sens, si la prison doit permettre aux détenus de se remettre en question, le système est un échec.

En tant que directeur de prison, il est - selon moi - capital de donner, face à ces gars cabossés, fracassés, une image

de l'autorité qui soit positive et joyeuse, d'être dans l'accompagnement plutôt que dans le contrôle. Au-delà de la bienveillance, il faut pouvoir maintenir un certain cadre, mettre des limites. Il faut également être attentif au personnel, qui quelque part subit également la prison, et pouvoir aider ces deux groupes à vivre ensemble.

Quel sens ont les droits humains dans ce contexte? Dans ce chaos interpersonnel que la prison provoque, le Droit est un élément salvateur face aux dérives qui peuvent exister. Le service juridique n'existe que depuis dix ans, mais c'est une réelle avancée. En tant que co-acteur, c'est une satisfaction personnelle que d'avoir pu faire avancer les choses et d'améliorer les conditions de vie en prison, où le droit est entré et où il n'y a plus de marche arrière possible. L'entrée du Droit en prison nous rappelle que toute personne, incarcérée ou non, doit se voir respecter ses droits fondamentaux. Comme le disait Natacha, trop souvent, il y a plus que le droit à la liberté qui est retiré aux prisonniers.

N.K.: Vous avez parlé de l'empathie et de la violence qui engendre violence. Dans les cas les plus graves que j'ai vus, ce sont des moments dégradants des deux côtés, du côté du tortionnaire et du détenu. Il faut pouvoir être attentif au mode de fonctionnement et aux rapports aux autres qu'entretiennent les gardiens de prisons. Par ailleurs, il ne faut pas oublier que les prisonniers ont des frères, des sœurs, une famille et ça, on a tendance à ne jamais y penser. Ces gens sont emprisonnés mais leurs familles n'ont aucune nouvelle d'eux. Il y a aussi des gens qui souffrent de la situation.

Qui sont les détenus et dans quelles conditions vivent-ils?

Ce sont des jeunes de 18 à 30 ans. Ils viennent tous de quartiers défavorisés. 60 % des détenus n'ont pas de diplôme de l'enseignement primaire, 4 % seulement sont diplômés de l'enseignement secondaire supérieur. 85% des détenus sont demandeurs d'emploi, ouvriers ou sans profession. 40% sont étrangers, et les belges sont en grande majorité d'origine étrangère. « Ce n'est pas que les étrangers déconnent plus, c'est qu'ils sont pauvres. On incarcère les pauvres. » (Vincent Spronck)

Si depuis les années 1970, l'incarcération a doublé, elle a cependant diminué depuis 2014 de par la mise en place de systèmes alternatifs comme les bracelets électroniques, les centres fermés, les structures psychiatriques, etc. Les conditions de détention restent néanmoins très difficiles, et ne garantissent pas le respect des Droits humains. Les conditions d'hygiène sont très mauvaises, il y a au moins deux détenus par cellule, ceux-ci sont privés de leur vie de famille.



L.O. : Comment conscientiser et sensibiliser les citoyens à l'importance du respect des Droits de l'Homme en milieu carcéral ?

V.S.: Le discours ambiant qu'on entend est du type : « De toute façon, ils n'ont que ce qu'ils méritent ». La vision du prisonnier change à partir du moment où cela concerne un de nos proches.

Cette vision change également à partir du moment où on entre en relation avec les prisonniers. Quand vous vous mettez dans cette position-là vis-à-vis d'autrui, il est possible de vivre une certaine fraternité qui nous nourrit mutuellement. Le problème de la prison c'est que les prisonniers sont inaccessibles. Cette distance, savamment entretenue, crée le climat qui nous fait dire « ce sont des salauds ».

En tant que directeur de prison, l'image de l'autorité que j'ai pu donner est une image

positive où on sent que ce n'est pas parce qu'on fait partie du système qu'on est un salaud. Il y va de la responsabilité collective de pouvoir remettre les prisonniers sur les rails, c'est un chemin qui n'est pas impossible.

Sur les milliers de détenus avec lesquels j'ai été en contact, seuls quelques-uns me semblaient irrécupérables, souffrir d'une colère sourde. Chez tous les autres, il y a du potentiel. J'en viens à me demander si le problème ne réside pas plutôt du côté de celui qui voit en le prisonnier « un salaud ».



E.d.B.: Selon Emmanuel Levinas, c'est dans la rencontre de l'autre qu'on se laisse prendre par le visage d'une personne, au-delà des catégories abstraites auxquelles nous pouvons appartenir (le sexe, l'âge, l'origine socio-culturelle, etc.). C'est la base de l'humanisme. Derrière une catégorie (comme le prisonnier), il y a un visage, un être humain, notre frère en humanité. C'est là-dessus que nous avons tous un travail d'humanisation à faire, de nous dire que guels que soient les actes et le parcours, il y a des visages et de l'Humanité.

L.O. : Connaît-on en Europe le phénomène de prisons secrètes, à l'instar de Guantanamo aux Etats-Unis ?

N.K.: Plus de 15 pays de l'Union européenne ainsi que les Etats-Unis sont concernés par les prisons secrètes, comme Guantanamo (ce n'est pas le cas en Belgique). De telles prisons permettent d'échapper au Droit International, et de se livrer à des actes de torture. Dès 2001, des défenseurs des Droits Humains et des journalistes d'investigation ont pris le risque de commencer à condamner publiquement les prisons secrètes.

Nos états ont mis au point un système extrêmement sophistiqué pour organiser des kidnappings, et amener ces personnes dans des pays où la torture est davantage admise et où il y a peu de contrôle international (comme en Egypte, en Syrie, etc.). Plusieurs centaines de personnes sont concernées.



En Roumanie, en Lituanie, en Pologne, des prisons secrètes ont été mises en place où des gens suspectés étaient incarcérés et torturés ; sous le couvert d'indices laissant croire qu'ils avaient commis des fautes graves, ou qu'ils étaient instigateurs d'attentats, sous nos yeux. En Roumanie par exemple, il s'agit d'un immeuble de l'OTAN en plein cœur de Bucarest.

L'intérieur de ces prisons secrètes est un système sophistiqué, ce sont des murs à l'intérieur des murs. Le détenu n'a plus aucun repère et ils sont soumis aux pires traitements : suffocation, simulation de noyade, fausses exécution, privation de sommeil, jusqu'à l'expérimentation médicale. Ces personnes ont été mises dans système parallèle, et il n'est plus possible de les ramener dans l'Etat de Droit, sous couvert du secret défense; ce malgré la mobilisation et les appels

d'organisation contre la torture.

En tant que citoyen, il est important d'être conscient et informé de ces faits ; ceci dans la mesure où l'Union européenne et les Etats membres continuent à nier leurs responsabilités, et où il est difficile de savoir dans quelle mesure ce phénomène de prisons secrètes est toujours d'actualité. A titre d'exemple, le Comité contre la torture est allé en Pologne et ils n'ont pu que constater que ça a pu être été possible, car toute trace avait été effacée.

J'ose croire que ce phénomène n'est plus. Il est très difficile de mettre en place des gardes fous, des contrôles des agences de sécurité et des services secrets. On atteint les limites de l'Etat de Droit : les responsables n'ont pas été jugés, justice n'a pas été rendue.

L.O. : Comment prévenir ces dérives anti-démocratiques ?

E.d.B.: Le système démocratique, en ce compris l'action des contre-pouvoirs (comme les journalistes, le ONG, etc.) fonctionne lorsqu'on a une classe moyenne suffisamment importante. En ce sens, la croissance des inégalités sociales et de la pauvreté met en danger notre système démocratique. Sans cela, la précarité et la colère (comme elle s'exprime à l'heure actuelle au travers du mouvement des gilets jaunes) peuvent mener à tous les excès tant au niveau local qu'international. Il faut rester vigilant par rapport à la croissance de ces inégalités sociales qui n'ont rien de normal.

Si nous ne souhaitons pas que les zones de non-droit augmentent tant au niveau national, international que dans les prisons, il faut continuer à se battre pour permette l'action des contre-pouvoirs, comme les ONG et la presse.

Nadine Dawance et Olivier Gillis (retranscription et mise en forme)



Agissez pour la dignité. Rejoignez-nous: www.acst.be Rus Brognier 44 (1070 Brussles info@acst.be



Nos derniers appels

Sur ces quelques pages, sont compilées des nouvelles (non exhaustives) de personnes, hommes femmes et enfants, en danger, pour lesquels nous sommes intervenus par le truchement d'Appels Urgents ou de rédactions spéciales de notre secrétariat.

I. APPELS URGENTS OCTOBRE 2018-JANVIER 2019

Octobre

CHINE Le journaliste **Huang Qi**, emprisonné et torturé (ACAT France)

CAMEROUN Disparition forcée de M. Franklin Mowha, président de l'association de défense des

droits de l'homme Frontline Fighters for Citizen Interest (FFCI) (ACAT France)

XINJIANG Les ressortissants des minorités nationales massivement envoyés en camps de

rééducation (Laojiao). Le père de Bota et Guligeina, des ethnies kazakhes et ouïgoures,

sont-ils victimes d'une disparition forcée ? (Amnesty)

Novembre

BURUNDI Suspension des OING (ACAT Luxembourg)

RDC Détention arbitraire et attente : le cas **Christian Lumu Lukusa** (ACAT France)

BELARUS Condamnations à mort de MM Aliaksandr Zhylnikau et Viachaslau Sukharko, sur base

d'hypothèses des juges (ACAT Suisse)

Décembre

MYANMAR Les journalistes Wa Lone et Kyaw Soe Oo, ainsi que Aung kwo Htwe, ancien enfant-

soldat (ACAT Allemagne)

CAMEROUN Poursuites devant le Tribunal militaire de Yaoundé de Michel Biem Tong, de Hurinews,

pour apologie de terrorisme (ACAT France)

PETITION CAMPAGNE LIBYE-EUROPE (ACAT Allemagne- Pro Asyl)

Janvier

IRAN Détention de huit **derviches** *Gonabadi* condamnés à la flagellation (ACAT- Suisse) VIETNAM Détentions du Pasteur **Nguyen Trung Ton** et de **Tran Thi Nga** (ACAT France)

- Position commune, à l'appel du Gulf Centre for Human Rights (GC4HR), dénonçant les agissements de l'Arabie Saoudite
- Lettre ouverte à M. Juncker, Président de la Commission européenne, suite à l'accord APE signé avec le gouvernement de Cheick Mohamed Ould Abdel Aziz (IRA Mauritanie)

II. INTERVENTIONS SPECIALES DU SECRETARIAT

EUROPE ET MOYEN ORIENT

GRECE Attaques violentes et menaces incessantes, diffamation contre les défenseurs des droits de minorités et de réfugiés; en l'occurrence contre les bénévoles et la directrice de

l'ONG Advocates Abroad (OMCT)

AZERBAÏDJAN

LE Rapport du Comité pour la prévention de la torture du Conseil de l'Europe (CPT) publié le 18 juillet montre le recours à la torture et mauvais traitements physiques par la police, forces de l'ordre, l'armée, ainsi que la corruption au sein de l'ensemble du système d'application des lois qui jouit d'une impunité systémique (ACAT Luxembourg)

BAHREÏN

Naji Fateel, bloggeur et cofondateur de la Bahrain Youth Society for Human Rights (BYSHR) purgeant 25 ans de prison, est placé à l'isolement en représailles de sa protestation contre ses conditions de détentions (OMCT)

BELARUS

Harcèlement d'Alena Masliukova, de "Viasna" à Svetlogorsk et d'Anatoly Zmitrovich, activiste écologiste; arrestation de l'avocat Roman Kislyak et d'au moins 16 manifestants (même des mineurs) à la suite de protestations (FIDH)

AMERIQUES

BRESIL

Meurtre de deux activistes de MST (Movimiento de Trabajadores Rurales Sin Tierra-, organisation visée par au moins 13 assassinats en 2018 ; climat de stigmatisation à l'encontre des défenseurs des droits humains, notamment envers des défenseurs des minorités ; transgression de plusieurs traités internationaux (OMCT-FIDH et ONG affiliées)

GUATEMALA

Demande d'une enquête après le martyre et l'assassinat de la travailleuse médicosociale Juana Raymundo (OMCT)

MEXIQUE

Tortures subies par **Miguel Ángel Gaytan López**; requête pour son urgente libération (ACAT France)

NICARAGUA

Annulation de la personnalité juridique de 4 organisations par l'Asamblea Nacional qui devient « un tribunal expéditif au service de la répression des organisations de la société civile » - (Centro Nicaragüense de Derechos Humanos -CENIDH- et OMCT)

PEROU

Criminalisation de **Juan Carlos Ruíz Molleda**, avocat des droits humains ainsi que de **Fernando Osores Plenge**, médecin environnementaliste dénonçant les impacts sanitaires des multinationales. Avec trois leaders de communautés indigènes, ces dernières subissant des déplacements forcés, ils sont condamnés à deux ans de détention (OMCT)

ASIE

CHINE

La mère de Huang Qi, **Pu Wen Qin**, emprisonnée à son tour (ACAT France)

IRAN

Messieurs Amir Salar Davoodi, Mohammad Najafi et Arash Kaykhosravi; Mesdames Nasrin Sotoudeh, Rezvaneh Mohammadi, et Maryam Azad; ainsi que Messieurs Reza Khandan, Mostafa Daneshju et Farhad Mayssami sont détenus arbitrairement. Demande pour la libération et l'acquittement du professeur de la VUB Ahmadreza Djalali (OMCT)

Détention arbitraire et mauvais traitements envers **Farhad Mayssami** (a.k.a Meysami), médecin engagé pour les droits des femmes (OMCT)

8 Derviches Gonabadi, arrêtés en février lors d'un raid de la police et de la milice *Basij* au domicile de leur *Qutb* **Noorali Tabandeh**, **sont pl**acés à l'isolement et condamnés à la flagellation (ACAT Suisse)

PHILIPPINES

Arrestation d'**Antonio Trillanes**, sénateur critique de la guerre contre la drogue lancée par M. Duterte, à l'instar de Mme **Leila de Lima** ou d'autres défenseurs poursuivis (OMCT)

INDE

Hiren Gohain, Akhil Gogoi et Manjit Mahanta ont été arrêtés à Guwahati, et condamnés après des manifestations d'opposition au *Citizenship Bill*, qui est discriminatoire vis-àvis des castes et des religions (OMCT)

AFRIQUE



ZIMBABWE Répression sanglante des manifestations antigouvernementales contre la hausse du prix du carburant : arrestation de centaines de personnes et blocage de l'accès internet et aux médias sociaux.

Harcèlement / actes d'intimidation à l'encontre du **Pasteur Mawarire (détention)**, du directeur **Okay Machisa** et des membres de Zimbabwe Human Rights Association (ZimRights), de l'opposition en général. Tous dénoncent d'une seule voix la corruption du régime (OMCT)

MAURITANIE

Détention illégale du blogueur mauritanien **Mohamed Cheikh Ould Mkhaïtir** (ACAT France)

EGYPTE

Les défenseurs des droits humains, Maitres **Ezzat Ghoniem** et **Azzoz Mahgoub**, sont victimes d'une disparition forcée (OMCT)

III. LUEURS / ZONES DANS L'OMBRE

> CHINE

- Le 14 janvier s'est ouvert le procès à huis-clos du journaliste Huang Qi, qui est très malade, devant le tribunal de la ville de Mianyang au Sichuan. Il est accusé de divulgation de secrets d'Etat à des entités étrangères. Son avocat, Liu Zhengqing, n'a pas été informé des conclusions du procès. Quant à sa mère, Pu Wen Qin, elle est victime d'une disparition forcée depuis décembre dernier. A 85 ans!
- Nous avons appris la condamnation le 26 décembre de maître Wang Quanzhang, du cabinet Fenrui à Pékin, à l'issue d'un procès tenu à huis-clos. Wang Quanzhang écope donc de 4 ans et demi de prison pour « subversion du pouvoir de l'Etat ». L'avocat a été détenu au secret plus de trois longues années au cours desquelles il aurait subi la torture.
- Déclaré coupable du meurtre d'un policier, alors que lui et son épouse rentraient de déposer une pétition pacifique (« doléance ») auprès des autorités, en 2014, Xu You Chen a été exécuté le 15 novembre 2018.
- AU BELARUS, Ihar Hershankou et Siamion Berajnoy, prisonniers bélarussiens, ont été <u>exécutés</u>, probablement le 19 ou le 20 novembre 2018.
- AU VIETNAM, Si la bloggeuse Mère Champignon (Nguyen Ngoc Nhu Quynh) condamnée à 10 ans de prison en juin 2017 n'est plus incarcérée, c'est que la condition de sa libération est l'exil. Il y aurait actuellement plus de 100 personnes croupissant encore en prison simplement pour s'être exprimées sans violence sur des blogs ou sur Facebook. L'avocat de Ho Duy Hai (paysan condamné à mort) a pu rendre visite à ce dernier en décembre, mais les autorités s'appliquent à le tenir bien à l'écart du monde.

- ➤ EN EGYPTE, on parle d'une aggravation de la répression et le 19 janvier, le procès ajourné <u>au</u> <u>moins 15 fois</u> d'Asser Mohamed, arrêté à l'âge de 14 ans en 2016 pour sa participation présumée à un attentat terroriste, qui risque 15 ans de prison et dit avoir été torturé, a repris son cours. Le journaliste Wael Abbas, enlevé et emprisonné en mai dernier, aurait tout de même été relaxé fin décembre !
- ➤ EN IRAN -voir aussi les autres sous rubriques plus de 7.000 personnes arrêtées en 2018, qu'Amnesty international taxe d'« année de la honte » ! L'Irano-britannique, Nazanin Zaghari-Ratcliffe, a mis fin, quant à elle, à une grève de la faim commencée le 16 janvier et obtenu l'autorisation de recevoir des visites de sa fillette deux fois par semaine.
- ➤ EN RUSSIE, le 31 octobre dernier, étaient confirmées les incarcérations de Victor Filinkov, spécialiste IT et de l'activiste Yuliy Boyarshinov, dans des maisons d'arrêt de St. Petersbourg. Tous deux avaient disparu après enlèvement par des agents du FSB (ex KGB).

Récipiendaire du prix Sakharov, l'Ukrainien **Oleg Sentsov** reste détenu dans les conditions très difficiles au sein de la colonie pénitentiaire de Labytnangui, en Sibérie occidentale. Cependant il a mis un terme à sa grève de la faim et poursuivrait son travail sur des scénarios et des livres.

Enfin le tribunal municipal de Petrozavodsk a prolongé la préventive de l'»historien des goulags », accusé de pédophilie, **Yuri Dmitriyev**, jusque fin octobre 2018.

AILLEURS, le chanteur pop ougandais ROBERT **Kyagulanyi** - dit **Bobi Wine**- se serait réfugié aux USA pour y soigner les traces laissées par les tortures brutales qu'il a endurées suite à son arrestation. **L'Ouzbek Agzam Turgunov**, comme beaucoup de ses collègues défenseurs, est toujours victime d'actes d'intimidation. Ce 11 janvier, un tribunal birman a rejeté l'appel interjeté par **Ko Wa Lone** et **Ko Kyaw Soe Oo**, journalistes, condamnés à sept ans de prison et de travaux forcés et accusés d'espionnage. Au Yémen, le chercheur **Kamal al Shawish** serait détenu par Ansar Allah, faction armée houthie.



HOPE, DE GEORGE FREDERIC WATT

IV. FRUITS DE NOTRE VIGNE de celle du Seigneur et de tous les défenseurs de par le monde

- Biram Dah Abeid et Abdallahi Houssein Messoud sont libres depuis le 31 décembre 2018. Ils ont passé près de 5 mois de détention provisoire à la suite de la plainte d'un journaliste les ayant accusés de menaces à son encontre Mauritanie.
- Carbone Beni, Mino Bompomi, Grâce Tshiuza et Cédric Kalonji, membres de la plateforme pro-démocratie Filimbi, ont été libérés le 25 décembre 2018 après avoir purgé leur peine de prison RDC.
- Messieurs Aimé Constant Gatore, Marius Nizigama et Emmanuel Nshimirimana membres de l'ONG Paroles et actions pour le réveil des consciences et l'évolution des mentalités (PARCEM) - ont été acquittés par la Cour d'appel de Bujumbura le 17 décembre 2018 - RDC.
- Christian Lumu Lukusa, ex-porte-parole de la Ligue des Jeunes de l'Union pour la Démocratie et le Progrès Social (UDPS), a bénéficié d'une libération provisoire le 18 janvier 2019 après plus d'une année de détention RDC.
- Pris dans les filets de Sheik Hasina, le reporter **Shahidul Alam**, qui a 63 ans, été libéré le 18 novembre **Bangladesh**.
- Le GCHR a annoncé la libération du journaliste Awad Kashmeem détenu depuis février 2018 par les forces d'élite de l'armée du Yémen.
- En IRAN, Abdolfattah Soltani, après 7 ans derrière les barreaux, est enfin libre, mais conditionnellement! Sa peine de 13 ans a été commuée à 10 ans le 23 novembre 2018; Ghasem Sholeh-Saadi, mari de maitre Nasrim Soutoudeh, qui reste, elle, emprisonnée, a également été relaxé sous caution.
- Acquittée, « lavée de ses crimes », **Asia Bibi**, s'apprête à quitter le Pakistan pour la France ou le Canada, deux Etats prêts à l'accueillir.
- Grâce royale de Mohammed VI du Maroc pour 783 personnes condamnées à mort (source : Twitt ECPM- Ensemble contre la peine de mort).



Abdolfattah Soltani (Iran)



Kamal al Shawish (Yémen)

Cécile Auriol

Intention du pape François en février 2019: « L'accueil généreux des victimes de la traite des personnes »

En ce mois de février 2019, le pape François invite à prier pour un accueil généreux des victimes de la traite des personnes, de la prostitution forcée et de la violence. Cette intention rejoint notre combat à l'Acat.

« J'étais en prison et vous êtes venus jusqu'à moi » (Mt 25,36) N'y a-t-il pas diverses prisons où aller encourager, réconforter ? Jésus m'appelle à accueillir mon frère blessé, à le visiter, à ne pas le juger et me dit « chaque fois que vous l'avez fait à l'un de ces petits de mes frères, c'est à moi que vous l'avez fait » (Mat 25,40).

C'est en servant mon frère que je sers le Seigneur. Chacun est appelé à ce combat. Demandons au Seigneur la grâce de le mener.

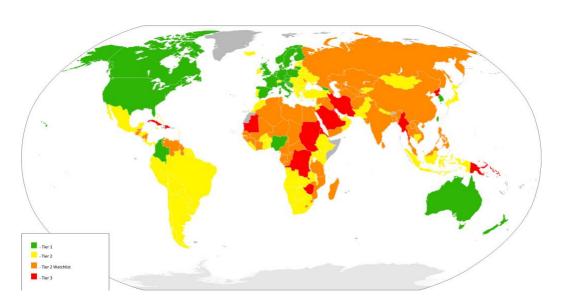
Seigneur,

Tu nous invites à marcher dans tes pas, à aimer comme tu nous as aimés.

Nous te présentons nos frères et sœurs violentés, torturés, méprisés.

Viens leur en aide, et envoie sur nous ton Esprit : que nous soyons attentifs à eux en les accueillant fraternellement, en les portant dans notre prière, eux à qui tu t'identifies quand tu nous dis: "Ce que vous faites au plus petit d'entre mes frères, c'est à moi que vous le faites."

Nadine Dawance, administratrice



Carte représentant le niveau de répression de la traite des êtres humains des Etats en 2010



Action des Chrétiens pour l'Abolition de la Torture



PARCE QUE LA TORTURE SE NOURRIT DU SILENCE, L'ACAT REFUSE DE SE TAIRE.

Agissez pour la dignité. Rejoignez-nous: www.acat.be

Rue Brogniez 44 |1070 Brussies info@acat.be

